

HAUTE GIRONDE

Un projet vise à réconcilier habitants et viticulteurs

La Communauté de communes de l'Estuaire lance «Cepa(h)ges» pour « construire ensemble les pratiques agricoles en Haute Gironde pour l'environnement et la santé »

La Communauté de communes de l'Estuaire lance un projet baptisé Cepa(h)ges, en référence au monde viticole bien sûr, mais qui intègre aussi la notion de santé et d'environnement, à travers son acronyme : Construire ensemble les pratiques agricoles en Haute Gironde pour l'environnement et la santé. Le but affiché est de « produire et vivre ensemble », autrement dit permettre une meilleure cohabitation entre le monde viticole et la population, notamment sur le sujet de l'environnement.

« Nous voulons aller vers une viticulture plus respectueuse de l'environnement et des citoyens sur un territoire où la vigne est la principale culture, ce qui crée parfois des tensions entre agriculteurs et habitants », explique la présidente de la CCE et conseillère régionale déléguée à la viticulture et aux spiritueux, Lydia Héraud.

Vignerons et militants

Pour ce faire, la CCE a réuni les acteurs concernés par l'exposition des populations aux produits phytopharmaceutiques agricoles, au sein d'un comité de pilotage composé de l'Agence régionale de santé, des communautés de communes de Haute Gironde, des syndicats viticoles de Bourg et de Blaye, des Vignerons de Tutiac, de l'association de viticulteurs du Cubzaguais, Bordeaux 45 et de l'association écologiste Alerte pesticides Haute Gironde.

Deux ateliers de concertation entre acteurs de l'agriculture et de la santé ont été organisés avec l'accompagnement de « La Traverse », une équipe de consultants spécia-



L'école d'Eyrans est un des sites sensibles expérimentaux. PHILIPPE RUCELLE

lisés dans la médiation territoriale et les processus de transition.

« Le but affiché est de produire et vivre ensemble »

Après ces rencontres, des outils de médiation destinés aux habitants de Haute Gironde ont été créés. Avec, premièrement, un dépliant de quatre pages, nommée la brochure du riverain. On y retrouve des informations comme le nombre de viticulteurs et la surface de vignes sur le territoire. Puis une page

est consacrée aux réalités du métier de viticulteur et à des précisions sur la réglementation liée aux traitements. Les habitants y trouveront aussi des conseils pour réagir face aux traitements dans les vignes, notamment contacter le viticulteur pour être prévenu la veille d'éventuels épandages ou suivre les recommandations de l'ARS. Tout cela dans le but de vivre en bonne intelligence, les uns avec les autres.

Vidéos pédagogiques

Autre outil pour faciliter l'information et le dialogue, des podcasts réalisés à partir d'une vingtaine d'entretiens avec des professionnels de la vigne, des riverains, des élus,

des professionnels de santé et des spécialistes de la protection de l'environnement. Ils sont tous accessibles sur la chaîne Youtube de la CCE. Ces interviews expliquent le projet en neuf épisodes, de l'histoire de la vigne en Gironde à la mise en place des pratiques alternatives.

Cette initiative intervient alors que le Conseil constitutionnel a jugé en mars dernier, que les chartes locales, comme celle signée en Gironde, qui permettent de réduire les distances de sécurité entre les habitations et les zones d'épandage de pesticides sont contraires à la Constitution.

Philippe Rucelle avec Emma Gouaille

Expérimenter pour diminuer les pesticides

Quatre exploitations viticoles ont été retenues afin de diminuer leur usage dans les vignes

Le dispositif Cepa (h) ges ne se résume pas à des supports de communication, pour en apprendre davantage sur la viticulture. La Communauté de communes de l'Estuaire (CCE) a lancé en mars une expérimentation appelée « sites sensibles ». Quatre exploitations viticoles ont été retenues. Deux sont situées à proximité d'écoles, celles de Villeneuve et d'Eyrans. Une autre se trouve près de l'hôpital de Blaye et la dernière jouxte un lotissement.

Sur la prochaine saison de traitement, ces exploitations vont bénéficier d'un accompagnement par les techniciens de la Chambre d'agriculture, pour diminuer sur certaines parcelles leur utilisation de pro-

duits phytopharmaceutiques. « Il y a plusieurs produits à questionner », affirme Henri Plandé, de l'association Alerte pesticides en Haute Gironde. Il réclame de la transparence sur les intrants utilisés et remet en question le label Haute valeur environnementale (HVE) qui permet d'utiliser des pesticides sans restriction.

« Travailler ensemble »

« On travaille le plus possible pour éliminer les produits classés CMR qui comportent un risque cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction. Une exploitation sur deux en est sortie, en appellation Blaye et Bourg, et depuis 2018 tous les vignerons de Tutiac, produisent sans CMR. Il faut

éviter les polémiques et travailler ensemble », répond Lydia Héraud.

Elle en profite pour rappeler que, dans le cadre de son projet alimentaire territorial, la CCE donne la possibilité à tous les agriculteurs de bénéficier gratuitement d'un diagnostic d'exploitation et d'une simulation technico-économique pour une conversion en agriculture biologique (AB), pratique qui n'utilise pas de pesticides de synthèse.

« Cinq exploitations viticoles et une d'élevage ovin bénéficient à l'heure actuelle, de ces études réalisées par Agrobio Gironde. On est précurseurs en Haute Gironde », plaide Lydia Héraud. « Ça avance, les mentalités se transforment, admet



Lydia Héraud veut « une viticulture plus respectueuse de l'environnement ». ARCHIVES «SO»

Henri Plandé. Mais on reste vigilants ». P. R.

UTILE

« SUD OUEST » HAUTE GIRONDE

Rédaction de Blaye. 15, cours de la République. blaye@sudouest.fr, Tél. 05 24 06 00 10. Fax 05 24 06 00 14. Service client. 05 57 29 09 33. Publicité. Aurélie Thomazic a.thomazic@sudouest.fr. Tél. 05 35 31 27 70. 06 20 47 11 15.

DÉCHETTERIES

Depuis le lundi 1er mars 2021 et jusqu'au 30 octobre 2021, les horaires des Pôles recyclages sont les suivants : de 9h à 12h et de 14h à 18h, du lundi au samedi, avec les vendredis et samedis sur rendez-vous. Malgré le couvre-feu imposé pour l'instant à 18h, ces pôles conservent une ouverture jusqu'à 18h, à chaque usager pour prendre ses dispositions.

Tél. 05 57 84 74 00.

Saint-Gervais. Route du Port Neuf. Saint-Mariens. 2 bis, Tessonneau. Saint-Paul-de-Blaye. Lieu-dit Fourneton. Saint-Aubin-de-Blaye. Moxenne, Vêrac, 5, Teychères.

BAC BLAYE-LAMARQUE

Tél. 05 57 42 04 49. www.transgironde.fr. Département de Blaye. Jusqu'au mois de mai. Du lundi au vendredi : 7h15, 10 h, 16h30, 18h. Samedi, dimanche et jour férié : 9 h, 11h, 16h30, et 18 h.

Départ de Lamarque. Jusqu'au 9 avril. Du lundi au vendredi : 7h45, 10h30, 17h, 18h30. Samedi, dimanche et jour férié : 9h30, 11h30, 17h, 18h30.

Les usagers devront être présents pour l'embarquement 30 min au minimum avant le départ.

URGENCES

Samu/Centre 15. Tél. 15.

Police/Gendarmerie. Tél. 17.

Sapeurs-Pompiers. Tél. 18.

ADMINISTRATIONS

Sous-préfecture. 18, rue André-Lafon, Blaye. Tél. 05 57 42 61 61.

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Chambre de Commerce et d'Industrie - Antenne Haute Gironde

12 allées Marines, 33390 Blaye. Tél. 05 56 79 44 00.

Ouverture du lundi au jeudi de 9h-12h et 14h-17h.

Le vendredi de 9h-12h. Courriel : cgrousseau@bordeaux.cci.fr

SAUVETAGE EN MER

Crossa Etel. Tél. 02 97 55 35 35 ou le 112 à partir d'un portable.

HÔPITAUX-CLINIQUES

Blaye. 94, rue de l'Hôpital. Tél. 05 57 33 40 00.

PERMANENCES SYNDICALES

CFDT Blaye. Le 2e samedi matin, de 9h30 à 12 h. Et les autres jours sur rendez-vous (ancien tribunal) au 06 75 55 21 03.

Saint-André-de-Cubzac. Permanence les 1er et 3e samedis matin de 9 h 30 à 12 h, au 6 rue Souccaros. Sur rendez-vous au 06 14 83 27 74.

Saint-Ciers-sur-Gironde. Le 4e vendredi après-midi de 14 heures à 16h30, salle des sociétés, à la Maison des services au public, tél. 06 75 55 21 03.

CGT Blaye. Tous les vendredis de 14 heures à 17 heures sans rendez-vous (ancien tribunal), ou tous les autres jours sur rendez-vous, tél. 06 84 85 24 41